

FORMALITÉS



Les médecins du **CMNP** exercent en **secteur 1 conventionné**. Nos centres appliquent le tiers payant. Une part complémentaire (part mutuelle) peut vous être demandée pour votre examen d'imagerie (entre 7,96 et 32,91 €).

Les **cardiologues** réalisant nos épreuves d'effort sont, pour la majorité, des intervenants **externes**. Ils exercent en **secteur 1 ou 2** (précisé lors de la prise du RDV). Une somme de 76,80 à 110 € pourra vous être demandée (paiement par chèque ou liquide).

Le **bon de transport** doit être réalisé par le médecin prescripteur de l'examen.



Avant l'examen :

- Vérifier que votre Carte Vitale est à jour
- Vérifier que votre médecin traitant est bien déclaré
- Confirmer le RDV la veille de l'examen ou le vendredi pour le lundi
- Prévenir si vous ne pouvez pas réaliser votre examen

Le jour de l'examen, apporter :

- Ordonnance ou courrier du médecin
- Carte Vitale
- Attestation de sécurité sociale
- Prise en charge s'il s'agit d'un accident du travail
- Examens médicaux (biologie et imagerie) en lien avec votre problème
- Une bouteille d'eau non sucrée
- Un moyen de paiement (carte bancaire, chèque ou liquide)



11 bis cours Général de Gaulle 21000 DIJON

— Scintigraphie (3^{ème} étage) —
Tél : 03 80 68 20 10 - Fax : 03 80 68 20 11

— TEP (Rez-de-chaussée) —
Tél : 03 80 69 40 10 - Fax : 03 80 69 40 11

dijon@cmnp.org

www.cmnp.org



SCINTIGRAPHIE / TEP



Votre médecin vous a prescrit un examen de médecine nucléaire (scintigraphie ou TEP).

Nos examens consistent en la détection d'un médicament dit radiopharmaceutique composé d'une molécule dite vectrice et d'un isotope radioactif.

Ce médicament est la plupart du temps injecté par voie veineuse. La détection est réalisée par l'intermédiaire d'une machine dite gamma-caméra ou TEP couplée à un scanner.



La dose de **radioactivité** injectée est **adaptée** selon l'examen et le poids du patient (notamment pour les enfants).

Ce médicament radiopharmaceutique permet notamment la détection de certains types de cellules ou l'analyse d'une fonction d'organe.

Durée



Il faut généralement compter **entre 2 et 6 heures** pour la réalisation de nos examens entre l'accueil, l'injection du médicament radiopharmaceutique, le temps de fixation du produit au sein de l'organisme, la réalisation des images et la consultation médicale.

Situation

Il n'existe **pas de contre-indication** aux examens de médecine nucléaire comme l'insuffisance rénale ou les allergies.



Il peut être nécessaire d'être à jeun pour votre examen. Vous pouvez retrouver toutes les **informations** concernant votre **examen** sur notre site www.cmnp.org !



Mesures de précaution

Certaines précautions particulières sont néanmoins à prendre selon l'examen réalisé.



Comme pour tout examen irradiant, ces examens sont **déconseillés aux femmes enceintes** sauf dans le cas de certaines pathologies urgentes ou graves où ils sont réalisés après discussion entre la patiente, le médecin prescripteur et le médecin nucléaire.

Pour les femmes en âge de procréer, un **dosage des β -HCG** pourra donc être demandé avant de réaliser l'examen.

En cas d'**allaitement**, celui-ci est proscrit pendant 12 à 24h après l'examen.

